

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150105_11

Séance du 5 janvier 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Date de la convocation :

27 décembre 2014

Date d'affichage :

12 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD.

Mme Nelly GIROD a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1, et L2121-29,

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	BP + DM 2014	Montants autorisés
c/20 : Immobilisations incorporelles	16 000,00 €	4 000,00 €
c/21 : Immobilisations corporelles	561 300,00 €	140 325,00 €
c/23 : Immobilisations en cours	528 270,00 €	132 067,50 €
		276 392,50 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE